



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E156035

VALABLE JUSQU'AU 19/05/2026

ÉDITÉ LE 16/04/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/02/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BASTIA 2015B00085

Siret : 809 721 202 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9176552 02

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP C62109R8631000/003

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP C62109R8631000/003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : JLL PLOMBERIE DE L'ORNICCIO

LIEU-DIT L'ORNICCIO  
ROUTE DE MONTICELLO  
20220 MONTICELLO

Téléphone : 06 03 85 41 99

Portable : 06 03 85 41 99

Fax :

Site Internet :

E-mail : jean-luc.llicia20220@orange.fr

Responsabilité légale :  
LICCIA JEAN-LUC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                            | * Date d'attribution |
|------|------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier) | 08/04/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON  
PARC TERTIAIRE VALGORA  
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER  
- B.P. 70531  
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.